conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 1/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Risoplast-Kaltspachtelmasse

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Nahtkleber, Versiegelung, Beschichtung

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur): Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26 8599 Salmsach Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33 **Telefax:** 0041 (0)71/466 33 39 **E-mail:** info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de clas sification
liquides inflammables (Flam. Liq. 3)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration (Asp. Tox. 1)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE 1)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ()	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 3)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

fr / CH

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 2/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Pictogrammes des risques:



GHS02 Flamme



GHS07 Point d'exclamation.



Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

consignes en cas de risques physiques		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	

Consignes en cas de risques pour la santé				
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
H315	Provoque une irritation cutanée.			
	Peut provoquer somnolence ou vertiges.			
	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ()			

consignes en cas de risques pour l'environnement		
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)		
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	

Conseils de prudence Prévention			
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.		
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.		
	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.		

Conseils de prudence Réaction		
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/	
P331	NE PAS faire vomir.	

Conseils de prudence Evacuation		
P501	Éliminer le contenu/récipient dans	

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 3/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentratio n
n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	Asphalt	42 - 70 Pds %
	Kohlenwasserstoffe, C9-C12, N-Alkane, Isoalkane, Cyclen, Ar omaten (2-25%) STOT SE 3, Flam. Liq. 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2 O O D D D D D D D D D D D D D D D D D	15 - 25 Pds %
n°CAS: 1330-20-7 N°CE: 215-535-7	xylene Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2 The system of the syst	3 - 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtement souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utilser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

État semi-conscient Vertiges

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 4/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Equipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Mesures de protection incendie:

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 3 - Matières liquides inflammables

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 5/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeu r limite (pays d'origine)	Nom de la substance	 valeur limite au poste de travail à long terme valeur limite au poste de travail à court terme Valeur momentanée Procédé de surveillance ou d'observation. Remarque 	
CH	Asphalt n°CAS: 8052-42-4	① 10 mg/m³	
IOELV (EU)	xylene n°CAS: 1330-20-7	 50 ppm (221 mg/m³) 100 ppm (442 mg/m³) (May be absorbed through the skin.) 	
СН	xylene n°CAS: 1330-20-7	② 200 ppm (870 mg/m³) ⑤ max. 4x30 min./Schicht	
СН	xylene n°CAS: 1330-20-7	① 100 ppm (435 mg/m³)	

8.1.2. valeurs limites biologiques

Type de valeu r limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	 paramètre Matière d'analyse Date de la prise d'échantillon Remarque
BAT (CH)	xylene n°CAS: 1330-20-7	1,5 mg/L	① Xylol② Blut③ Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	xylene n°CAS: 1330-20-7	1,5 g/g Crea tinin	 Methylhippur-(Tolur-)säure Urin bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

8.2.2. Protection individuelle







Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374 Matériau approprié: Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 **NEUTEERBIT**

Page 6/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: Pâte Couleur: noir

Odeur: caractéristique Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
рН	non déterminé			
Point de fusion/point de congélation	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 145 °C			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	34 °C			
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible			
Température d'ignition en °C	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	0,6 - 7 Vol-%			
Pression de la vapeur	< 3 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible			
Densité	1,13 g/cm ³			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	Aucune donnée disponible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible			
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 7/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Risque d'un éclatement du récipient. Danger d'explosion Risque d'inflammation

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
		DL50 par voie orale: 15 000 mg/kg (Ratte)
	Cyclen, Aromaten (2-25%)	DL50 dermique: 3 400 mg/kg (Ratte)
		CL50 par inhalation: 13,1 mg/l (Ratte)

Toxicité orale aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité dermique aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Endommagement/irritation des yeux:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Cancerogénité:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité pour la reproduction:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
		CL50: 10 - 30 mg/l 4 d
	Cyclen, Aromaten (2-25%)	ErC₅₀: 4,1 mg/l 3 d
		EC₅₀: 10 – 20 mg/l 2 d

Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 8/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
8052-42-4	Asphalt	_
	Kohlenwasserstoffe, C9-C12, N-Alkane, Isoalkane,	_
	Cyclen, Aromaten (2-25%)	

12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

^{*:} soumis à une documentation

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par voie te rrestre (ADR/RID)		
14.1. N° UN		
1993		
14.2. Nom d'expédi	tion des Nations unies	
Matières liquides inflam mables, n.s.a (Kohlenwa sserstoffe, Xylol,)		
14.3. Classe(s) de d	anger pour le transport	
_		



3

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 9/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

Transport par voie te			
rrestre (ADR/RID)			
14.4. Groupe d'emba	14.4. Groupe d'emballage		
III			
14.5. Dangers pour l	l'environnement		
Non			
14.6. Précautions pa	articulières à prendre par l'utilisateur		
Dispositions particuli ères: 274, 601, 640E,			
Quantité limitée (LQ): 5L			
Danger n° (code Kem ler): 30			
Code de classificatio n: F1			
code de restriction en tunnel: D/E			

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

Remarque:

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de clas sification
liquides inflammables (Flam. Liq. 3)	H226: Liquide et vapeurs inflammables.	
Danger par aspiration (Asp. Tox. 1)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	

fr / CH

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 5 mars 2020 Date d'édition: 13 juil. 2020 NEUTEERBIT #

Page 10/10

Risoplast-Kaltspachtelmasse

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de clas sification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE 1)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ()	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 3)	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ()
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Chiresa AG Theo Rüd Landstrasse 2 CH-5300 Turgi

Telefon: +41 (0)56/201 70 80 Natel: +41 (0)76/565 48 29 E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermengt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.